

Affiché le 01/10/2026

Envoyé en préfecture le 01/10/2026

Reçu en préfecture le 01/10/2026

Publié le

ID : 035-213500812-20260928-08126043-DE

République Française
Département Ille-et-Vilaine
Commune de Clayes

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/09/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Votants
13	13	13

Vote
A l'unanimité
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

L'an 2026, le 28 Septembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Clayes, dûment convoqué le Lundi 21 Septembre 2026, s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de SICOT Philippe Maire de Clayes.

Présents :

M. SICOT Philippe, Maire, Mmes : BRIAND Véronique, GALISSON Carolane, GUINARD Solenne, ROBERT Chantale, ROULLEAU Nadine, VILBOUX Emilie, MM : FOUILLET Claude, JAUNET Yvan, MENEUX Loïc, MUSSETA Jean-Christophe, NOBLANC Ewen, RENOUX Thierry

Acte rendu exécutoire après dépôt en
Préfecture d'Ille et Vilaine

Mme GALISSON Carolane a été élu(e) secrétaire de séance

Délibération n°081-26-043

ZAC DES PETITES HAIES - COMPTE-RENDU ANNUEL À LA COLLECTIVITÉ 2025

Monsieur le maire rappelle que, conformément à l'article 23 alinéas 1 et 2 de la Convention de concession intervenue entre la Commune de Clayes et la société « Territoires & Développement » le 11 décembre 2006, l'aménageur établit chaque année en application de l'article L. 300-5 du code de l'urbanisme, un bilan prévisionnel global et actualisé des activités, un plan global de trésorerie actualisé faisant apparaître l'échéancier des recettes et des dépenses.

Monsieur le maire présente le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité (CRAC) au 31 décembre 2025 rédigé par la société « Territoires & Développement ».

Après discussion, le conseil municipal décide d'approuver le Compte-Rendu Annuel à la Collectivité 2025.

Pour copie conforme :
En mairie, le Mercredi 30 Septembre 2026

Le Maire
Philippe SICOT

